

APPEL À CANDIDATURES POUR L'ORGANISATION DES PHASES FINALES

1. Objet de l'Appel

Dans le cadre de l'organisation des phases finales, nous invitons les clubs souhaitant accueillir ces rencontres à soumettre leur candidature. Les phases finales comprennent :

- **Les finales des championnats U21 et séniors (22 au 25 mai 2026)**
- **1/2F des championnats jeunes (samedi 30 et dimanche 31 mai 2026)**
- **Finales des championnats jeunes (samedi 06 et dimanche 07 juin 2026)**

Les clubs retenus devront assurer une organisation optimale des rencontres.

2. Conditions de Candidature

Les clubs candidats doivent répondre aux critères suivants :

- Disposer d'infrastructures conformes aux normes requises pour la compétition.
- Assurer une logistique adaptée à l'accueil des équipes, des officiels et du public.

3. Engagements de l'Organisateur

L'organisateur s'engage à assumer les charges suivantes :

3.1 Installations

- Mise à disposition gracieuse des installations de 08h30 à 23h.
- La salle doit être homologuée par la Commission Équipement.
- La salle doit disposer de tribunes pouvant accueillir du public.
- Deux ordinateurs afin de pouvoir faire l'e-marque et de préparer les matches suivants (+ remplacement en cas de panne).
- S'assurer que l'accès des secours est libre de toute circulation.
- Sonorisation adaptée à l'événement.
- Vestiaires propres et disponibles (équipes et arbitres), repérage sur les portes.
- Une table « officielle » pour les élus présents sur les phases finales.
- Une place supplémentaire à la table de marque pour les 1/2 et finales jeunes, pour le formateur CDO qui fait du coaching d'arbitres.

3.2 Personnel

- Fournir une adresse mail sur laquelle les éléments de la feuille de marque seront envoyés.
- Une personne en charge de la communication (prise et envoi de photos).
- Un service d'ordre minimum avec signe distinctif.



COMITE DE GIRONDE DE BASKET-BALL

06-19-86-37-71 / secretariat@basket33.fr

- Plusieurs membres de l'organisation dont un responsable majeur pour chaque rencontre.
- Les personnes pour la table de marque devront être expérimentées dans la fonction et obligatoirement **âgées de 16 ans ou plus**.
- *Selon le protocole COVID en vigueur, le comité se réserve le droit d'ajouter des personnes à cette liste.*

3.3 Fournitures

- Point d'eau potable pour chaque équipe et arbitres.
- Goûter et boissons offertes aux équipes en présence, arbitres et OTM lors du moment de convivialité après les rencontres.
- Matériel de table, tableau de marque lumineux et chronomètre manuel de substitution.
- Appareil des 24 secondes (pour ½ et finales coupes 33).

4. Publicité et Communication

L'organisateur devra assurer la communication et la promotion de l'événement en mettant en place :

- Une signalisation spécifique aux alentours de la manifestation pour faciliter l'accès des équipes et des visiteurs.
- Des invitations aux collectivités locales.
- La mise en place des 3 « Rolls incivilités »

4.1 Communication pour les rencontres

Pour les ½ finales des championnats jeunes :

- Prendre en photo les équipes victorieuses après chaque match et envoyer les photos au comité sous 48 heures (mail ou WhatsApp : 06.19.86.37.71).
 - **Renommer les photos** avant envoi (ex. : U13MD4 – BCEG).

Pour les finales jeunes et seniors :

- Prendre en photo les **équipes regroupées** (avec les arbitres) en tenue avant chaque match.
- Envoyer **immédiatement** après la fin du match la **photo de l'équipe victorieuse** (avec récompenses).
 - Renommer les photos avant envoi (ex. : U18MD2 – Taillan)..

5. Restauration

- La buvette et toute autre forme de restauration (sandwich, confiserie...) sont au profit de l'association sportive organisatrice, ainsi que toute initiative ayant l'aval de la commission sportive.
- Une bourriche ou autre pourra être organisée sans obligation vis-à-vis des participants ou spectateurs.



6. Droit d'Entrée

L'association sportive ne peut prétendre à percevoir un droit d'entrée. L'entrée pour ces manifestations est gratuite.

7. Engagement du Comité de Gironde

Le comité de la Gironde prend en charge :

- La convocation des équipes et la programmation des rencontres.
- Les récompenses aux vainqueurs et finalistes.
- La désignation des arbitres.
- Le téléchargement des éléments pour la feuille électronique qui seront envoyés aux clubs organisateurs.
- La présence de membres du comité directeur.
- L'organisation du protocole des récompenses après chaque rencontre.

8. Transmission des Résultats

Le club accueillant devra transmettre :

- Les résultats des rencontres via l'e-marque dès la fin de chaque rencontre.
- Les photos d'équipe selon les modalités précisées au point « Publicité et Communication ».

Nous comptons sur votre engagement pour faire de ces phases finales un moment marquant pour tous les participants !